

M. MCILRAITH: Alors, il faudra que ce soit lundi ou jeudi.

M. FLEMING (*Eglinton*): Je doute que le bill pourrait passer jeudi, vu qu'on a annoncé hier soir les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine. Par exemple, il y a le débat sur les Affaires extérieures et je pense qu'on a demandé que les prévisions de dépenses des Transports soient mises en délibération jeudi. Je ne sais pas quel arrangement nous pourrions faire pour les derniers jours de la semaine. Je ne veux pas que quelqu'un croie que j'essaie de hâter le Comité dans l'accomplissement de quelque travail qui lui a été confié par la Chambre. Je veux simplement porter ces questions à l'attention du Comité afin que vous puissiez résoudre les difficultés qui surgissent en rapport avec les travaux de la Chambre.

M. MCILRAITH: Je pourrais vous demander certaines questions au sujet du bill. Êtes-vous toujours intransigeant sur la date à laquelle le bill doit entrer en vigueur? Plutôt que de fixer une date comme le 20 juin ou le 1er juillet, êtes-vous toujours déterminé à ce que le bill entre en vigueur le jour où il recevra la sanction royale?

M. FLEMING (*Eglinton*): Si vous fixer la date au 20 juin, les personnes qui ont pris leur retraite le 19 seront tout aussi désappointées que les personnes qui prendront leur retraite la veille du jour où ce bill entrera en vigueur, aux conditions qu'il renferme actuellement. Je pense que vous ne pouvez pas éluder le problème: quand le bill entrera en vigueur, ceux-ci se seront retirés juste auparavant éprouveront un désappointement.

M. MCILRAITH: Ce bill a d'abord été présenté le 20 juin. Quand il y a une limite, c'est l'habitude, relativement aux bills de cette nature, si je me souviens bien, de fixer une date dès l'annonce initiale, à l'étape du projet de résolution, au lieu de laisser les choses suivre la règle générale, qui fait entrer la loi en vigueur lors de la sanction royale. Je pense que la loi devrait entrer en vigueur à une certaine date. En ce moment, je ne dis pas quelle date ce devrait être, mais je dis que si vous fixez arbitrairement une date dans le bill, alors il ne serait pas nécessaire qu'on s'en occupe lundi, comme il le semble évident en ce moment. Avez-vous songé à cela?

M. FLEMING (*Eglinton*): Nous avons étudié toute cette question avant d'aborder celle du bill. Il s'agit de savoir si le bill aura un effet rétroactif. Nous ne pouvons éluder la difficulté, quelle que soit la date choisie, date inscrite dans le bill ou date de la sanction royale.

M. MCILRAITH: C'est juste: quelle que soit la date fixée, il y a un problème. Cependant, nous n'aurions pas celui qui pourrait peut-être surgir maintenant quand à savoir si le Comité consacrerait deux jours ou une seule journée à l'étude du bill. Si nous fixons une date, nous écartons le problème que crée la situation. Vous êtes-vous arrêtés à cela?

M. ROGERS: Si je comprends bien, un bon nombre de personnes ont obtenu des prolongations considérables. Quand ces prolongations sont accordées, elles le sont généralement à des gens qui font partie d'une association ou qui ont, mettons, un haut rang. J'ai beaucoup songé à la question et je pense que le 20 juin serait une date meilleure et plus équitable, car les gens n'ont pas été informés d'avance avant le 20 juin ou n'auraient pas dû l'être. Ils doivent certainement l'être, maintenant.

M. FLEMING (*Eglinton*): Comment résolvez-vous alors le problème de la contribution?

M. ROGERS: C'est là un problème administratif de plus.

M. MCILRAITH: Je n'avais pas l'intention de discuter la date, mais plutôt de déterminer si vous aviez pris ou non une décision définitive sur ce point, à cause de la difficulté que nous pourrions créer en retenant le bill jusqu'à lundi. Serait-il possible de faire donner la sanction royale lundi soir?

M. FLEMING (*Eglinton*): Le bill doit passer par le Sénat. Je présume que le Sénat ne se réunira pas avant mardi.